



EXTRAIT N°49/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Date de la
convocation :
Le 08 juillet 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 22
Procurations 8
Absents 3
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan.

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe,

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, M. ARETO Joseph, M ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, M. MELINARD Quincy, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond (procuration à M ADELAIDE Michel), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane, (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. ADELE Lionel, (procuration à Mme DUBO Corinne), M. SAINT-HONORE Laurent(procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence), Mme LAMARTINIERE Nadine, (procuration à Mme JEANNE-ROSE Laurence),

ABSENTS NON-EXCUSES : M. THELESTE Johan, Mme COSTIER Luciane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Victor VALAYE (DIRFIN), Mme Audray LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260728-49-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

**REGULARISATION FONCIERE AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT
ENTREE DE BOURG NORD « CROIX MISSION »**

Le Maire expose :

La ville de Saint-Joseph a procédé par le passé, avec le consentement de la famille BERNABE, SERALINE, propriétaires riverains et dans l'attente d'une formalisation à termes, à l'embellissement de son entrée nord au niveau du point communément appelé la « CROIX MISSION ».

Cet aménagement paysager consiste en la réalisation d'une horloge végétale avec agréments, le tout installé sur la parcelle aujourd'hui cadastrée section L N° 1024 correspondant à un délaissé en talus de 132 m² bordant la route nationale n° 4 et reliquat du reste de la propriété familiale.

À la suite de différents échanges avec les services municipaux concernés, dont les derniers en date du 26 avril 2026, Madame BERNABE, SERALINE GOUYER-MONTOUT a fait parvenir à la ville par l'intermédiaire de son représentant, une offre d'achat de la parcelle mentionnée, permettant de régulariser cette occupation consentie à l'édilité. Cette offre d'achat d'un montant total de 15 180 € (soit 115 €/m²), s'appuie sur une expertise réalisée en 2024 par le cabinet MH CARAIBES à partir de valeurs médiantes de biens vendus et en vente dans le même secteur de référence.

Le montant de cette acquisition étant largement inférieur au seuil obligatoire de consultation du Pôle d'évaluation domaniale, qui est 180 000,00 €. En conséquence l'avis des domaines n'est pas exigé.

.....
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER aux fins de régularisation, l'acquisition de la parcelle cadastrée section L N° 1024 située au quartier Belle Etoile Nord au lieu-dit la CROIX MISSION déjà occupée et entretenue par la ville pour la somme de 15 180 € net,

D'AUTORISER le maire à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents et/ou actes en vue de l'acquisition de ce bien au profit de la ville.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 16 juillet 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260728-49-2026-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026